

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 53**10 janvier 2002****SOMMAIRE**

African Financial Holding S.A., Luxembourg	2535	Soparim S.A.H., Luxembourg	2510
Agroalimentaire Méditerranéenne S.A. Holding, Luxembourg	2535	Stella Maris International S.A., Luxembourg	2511
Air-LB International S.A., Luxembourg	2536	Stella Maris International S.A., Luxembourg	2511
Air-LB International S.A.H., Luxembourg	2536	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	2507
Airline Management S.A., Luxembourg	2535	Stratus Technologies International, S.à r.l., Lu- xembourg	2512
Akinita S.A., Luxembourg	2537	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	2508
Akinita S.A., Luxembourg	2537	TAG Group (Holdings) S.A., Luxembourg	2509
Akinita S.A., Luxembourg	2537	TeamSystem Luxembourg Holdco, S.à r.l., Lu- xembourg	2509
Alimav International S.A., Luxembourg	2536	Toniek S.A.H., Luxembourg	2512
Alimav International S.A., Luxembourg	2536	Torator Holding S.A.H., Luxembourg	2513
Altran Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	2534	Trade Clean S.A., Luxembourg	2513
BEPEF Investments III, S.à r.l., Luxembourg	2501	Trade Lake Company S.A., Luxembourg	2498
Born Investments S.A., Luxembourg	2534	Transmarine Service S.A.	2510
CBR Finance S.A., Luxembourg	2537	Trèfle à 4F S.A.H., Luxembourg	2512
CF6 Luxembourg S.A., Luxembourg	2535	TREULUX II Deutsch-Luxemburgische Revision & Treuhand S.A., Luxembourg	2511
Cruchterhombusch S.A., Luxembourg	2544	TUSTCO, Turkish Starch Corporation S.A., Lu- xembourg	2513
Cruchterhombusch S.A., Luxembourg	2544	Twinpart Holding S.A., Luxembourg	2513
Energy and Technology Investments Holding S.A., Luxembourg	2525	U.P. S.A., Luxembourg	2515
Etam S.A., Luxembourg	2505	U.P. S.A., Luxembourg	2515
Fédération des Entreprises du Machinisme Agri- cole et Industriel du Grand-Duché de Luxem- bourg, A.s.b.l., Luxembourg-Kirchberg	2524	Unican Luxembourg S.A., Luxembourg	2513
Johnson Paradigm Ventures Vallauris, S.C.I., Lu- xembourg	2500	Unimat, S.à r.l., Luxembourg	2514
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Valbach S.A., Luxembourg	2518
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Valbach S.A., Luxembourg	2518
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Vetro Investment Holding S.A., Luxembourg	2520
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Vianini Holding S.A., Luxembourg	2524
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Victor Investments S.A., Luxembourg	2522
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Voco S.A., Junglinster	2524
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2523	Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg	2525
(Toni) Lazzara, S.à r.l., Niederkorn	2524	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	2529
New Coffee Time, S.à r.l., Luxembourg	2530	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2530
Patent Invest Group Holding S.A., Luxembourg	2515	Wandergrek S.A., Luxembourg	2530
S.L. Investments S.A.H., Luxembourg	2498	Wandergrek S.A., Luxembourg	2530
S.L. Investments S.A.H., Luxembourg	2498	WestLB International S.A., Luxembourg	2533
SMAC S.A., Luxembourg	2505	Wif Holding S.A., Luxembourg	2533
Solanum, S.à r.l., Luxembourg	2505	Wif Holding S.A., Luxembourg	2533
Somel S.A.H., Luxembourg	2508	Wintergarden Holding S.A., Luxembourg	2518
Somel S.A.H., Luxembourg	2508	WJH Holdings, S.à r.l., Luxembourg	2538
Somel S.A.H., Luxembourg	2508	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	2520
Sopal, S.A.H., Luxembourg	2509		

S.L. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.009.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 février 2001

«Les administrateurs décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Koen Lozie, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, a décidé en date du 15 février 2001, d'autoriser le Conseil d'Administration à convertir le capital social de la Société de francs français en euros au cours de change de 1,- EUR pour 6,55957 FRF avec effet au 1^{er} décembre 2000.

Le capital social de douze millions de francs français (12.000.000,- FRF) est converti en un million huit cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit euros et vingt et un eurocentimes (1.829.388,21 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de trente mille six cent onze euros et soixante-dix-neuf eurocentimes (30.611,79 EUR).

L'Assemblée décide par conséquent de fixer le montant du capital social à un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR).

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de euro cent cinquante-cinq (EUR 155,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 7. — Reçu 500 rancs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48702/226/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

S.L. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.009.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48703/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TRADE LAKE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MONDIA & ASSOCIATI S.A., ayant son siège social à Via Carlo Frasca 3, 6901 Lugano (Suisse); ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL) demeurant à B-Fauvillers (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé.

La dite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée TRADE LAKE COMPANY S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le trading de divers matériels de type électronique ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} jeudi du mois de mai à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- MONDIA & ASSOCIATI S.A., trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.499
2.- Monsieur Bruno Beernaerts, une action	1
Total: trois mille cinq cents actions	3.500

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mardi du mois de mai 2002 à 14.30 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2001.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur Marco Valter Beretta, Manager, demeurant à I-Muggio (Milan - Italie);

c) Monsieur Alessandro Gianfortuna, Manager, demeurant à I-Rozzano (Milan - Italie).

3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 68, case 11. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48380/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

JOHNSON PARADIGM VENTURES VALLAURIS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

STATUTS

Le 25 juillet 2001 se sont réunis:

1) Madame Candace Johnson, demeurant à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau;

2) General Harold R. Johnson, demeurant à 11105 Bellavista Drive, Potomac Maryland 20854, USA,

3) Madame Maria B. Johnson, demeurant à 11105 Bellavista Drive, Potomac Maryland 20854, USA,

4) Monsieur Steven Curtis Johnson, demeurant à 5705 Ridgefield Road Bethesda, Maryland, USA, pour arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JOHNSON PARADIGM VENTURES VALLAURIS s.c.i.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est établi à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée à partir du jour de la signature des présents statuts. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à 10.000,- EUR (dix mille Euro), divisé en 1.000 parts sociales de 10,- EUR (dix Euro) chacune, réparties comme suit:

1) Madame Candace Johnson, prédésignée,	997 parts
2) General Harold R. Johnson, prédésigné,	1 Part
3) Madame Maria B. Johnson, prédésignée,	1 part
4) Monsieur Steven Curtis Johnson, prédésigné,	1 part
Total: 1.000 parts	1.000 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces et se trouve à disposition de la société.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute cession à un tiers requiert l'accord de tous les associés, qui disposent d'un droit de préemption au prorata de leur participation. La valeur des parts, en cas de désaccord à ce sujet, est fixée par voie d'arbitrage suivant les règles du Code Civil.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société dans la proportion de leurs parts. A l'égard des tiers, créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 Code Civil.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par assemblée générale et qui représentent la société tant en justice qu'envers les tiers.

Art. 10. Les associés se constituent en assemblée générale dès qu'un associé le requiert. Les convocations sont faites par la gérance par lettre recommandée à l'adresse des associés telle qu'indiquée ci-dessus au moins deux mois avant l'assemblée générale. L'assemblée pourra se réunir sur convocation verbale sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. L'assemblée générale décide à la majorité simple des voix.

Art. 11. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2001 un bilan annuel. Les produits nets de la société seront distribués entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associés, se reconnaissant dûment convoqués à cet effet, se réunissent en assemblée générale extraordinaire pour décider à l'unanimité des voix de confier la gérance pour un mandat de six ans à:

Madame Candace Johnson, demeurant à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 juillet 2001.

C. Johnson / General H. R. Johnson / M. B. Johnson / S. C. Johnson

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48381/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

BEPEF INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twelfth July.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary, residing at Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company CAVENDISH NOMINEES LIMITED with its registered office in Guernsey (Channel Islands); hereby represented by Mrs Anna Paulissen, employée privée, residing in Christnach; by virtue of a proxy under private seal, given in Guernsey, on the 11th July 2001;

2.- The company IPES NOMINEES LIMITED with its registered office in Guernsey (Channel Islands); hereby represented by Mrs Anna Paulissen, employée privée, residing in Christnach; by virtue of a proxy under private seal, given in Guernsey, on the 11th July 2001;

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in the hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which she intends to organise.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is BEPEF INVESTMENTS III, S.à r.l.

Art. 2. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 5. The capital of the company is fixed at thirteen thousand Euro (13,000.-) divided into five hundred and twenty (520) shares of twenty-five Euro (25.-) each.

These shares have all been subscribed to by:

- The company CAVENDISH NOMINEES LIMITED, prenamed	260 shares
- The company IPES NOMINEES LIMITED, prenamed	260 shares
Total: five hundred and twenty	<u>520 shares</u>

The capital has been fully paid in by the associate and deposited to the credit of the company, as it was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 8. The company is managed by one or several managers who need not to be associates. They are appointed and removed from office by the general meeting of associates, which determines their powers and the term of their mandates, and which statutes at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time.

Towards third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the company.

Art. 9. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 12. The fiscal year begins on September 1st and ends on August 31st of each year.

Art. 13. Every year on August 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 15. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 16. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on 31st of August 2001.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Evaluation

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately sixty thousand Luxembourg Francs (LUF 60,000.-).

General Extraordinary Meeting

Immediately after the formation of the company, the shareholders have passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company:

- a) The company ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. with its registered office in Luxembourg.
- b) Mrs Constance Adele Elisabeth Helyar, Managing Director, residing in Guernsey.
- c) Mr Peter Leonard Gillson, Director, residing in Guernsey.

each of the managers may validly engage the company by his sole signature.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

2) The company's address is fixed at L-1840 Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

1.- La société CAVENDISH NOMINEES LIMITED avec siège social à Guernsey (Channel Islands);

ici représentée par Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juillet 2001 à Guernsey;

2.- La société IPES NOMINEES LIMITED, avec siège social à Guernsey (Channel Islands),

ici représentée par Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juillet 2001 à Guernsey;

lesquelles prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales. La société prend la dénomination BEPEF INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales de vingt-cinq euros 25,-) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par:

La société CAVENDISH NOMINEES LIMITED, prédite: 260 parts

La société IPES NOMINEES LIMITED, prédite: 260 parts

Total: cinq cent vingt parts: 520 parts

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent, à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un août, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments,

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 août 2001.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont désignés comme gérants de la société:

- a) La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg.
- b) Madame Constance Adele Elisabeth Helyar, administrateur-délégué, demeurant à Guernsey.
- c) Monsieur Peter Leonard Gillson, directeur, demeurant à Guernsey.

Chaque gérant a seule pouvoir pour engager la société par sa seule signature.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Les gérants sont rééligibles.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Paulissen. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2001, vol. 861, fol. 24, case 4. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 juillet 2001.

C. Doerner.

(48764/209/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

SMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.059.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour SMAC S.A.

G. Saeys

Administrateur

(48705/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Acte constitutif publié au Mémorial C, n° 63 du 14 septembre 1931.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48708/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

SOLANUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.216.

In the year two thousand one, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SOLANUM, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscription at trade register Luxembourg section B number 80.216, incorporated by deed dated on the second January, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The associate represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list signed by the members of the board and the undersigned notary. The said list would be attached to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from said attendance list, all the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each representing the whole capital of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), owned by PEPAJU LIMITED, a Guernsey company having its registered office at National Westminster House, P.O. Box 626, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey Channel Islands GY1 4 PW, sole shareholder, are represented at the present general meeting so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on société à responsabilité limitée can validly take any decisions.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred euros), by the issue of 1,500 (one thousand and five hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

2.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred euros) by the issue of 1,500 (one thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder PEPAJU LIMITED, to the subscription of the 1,500 (one thousand five hundred) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon PEPAJU LIMITED, prenamed, represented by Mr Patrick van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 1,500 (one thousand five hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Art. six of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 162,500.- (one hundred sixty-two thousand five hundred euros) represented by 1,625 (one thousand six hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred and ten thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le douze juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOLANUM S.à r.l. ayant son siège social à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 80 216, constituée suivant acte reçu le 2 janvier, 2001 en vole de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy, Belgique,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 125 (cent -vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant le capital social de cette Société fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), appartenant à PEPAJU LIMITED, une société des îles de Guernesey ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot St Peter Port, Guernsey Channel Islands, GY1 4Pw sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée peut valablement prendre toutes décisions.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 162.500,- (cent soixante deux mille cinq cents euros) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, PEPAJU LIMITED prénommée, à la souscription des 1.500 (mille cinq cents) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue PEPAJU LIMITED, prénommée, représentée par Monsieur Patrick van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.500 (mille cinq cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 162.500,- (cent soixante-deux mille cinq cents euros) divisé en 1.625 (mille six cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 9CS, fol. 49, case 6. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48709/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.862.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 26 juin 2001

Il résulte que:

L'assemblée générale ordinaire a décidé d'accepter la démission de Monsieur Gary Long et M. Paul Santeler de leur fonction d'administrateur de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat; et que

M. Zahid Zakiuddin, banquier, demeurant au 1439 Dundas Crescent, Mississauga, Ontario L5C 1E8, Canada a été nommé administrateur de la société avec effet à partir du 1^{er} juin 2001 et que M. Karl Walker, demeurant au 10 901 Mist Lan, 2208, Houston, Texas 77070, USA a été nommé observateur auprès du Conseil d'Administration de la Société avec effet à partir du 20 mars 2001.

Suite à ces résolutions le conseil de gérance se compose désormais de la manière suivante:

- M. Stephen C. Kiely, administrateur;
- M. Robert C. Laufer, administrateur;
- M. Michael R. Thompson, administrateur;
- M. James O. Egan, administrateur;
- M. Christopher O'Brien, administrateur;
- M. Christopher J. Stadler, administrateur;
- M. Charles K. Marquis, administrateur;
- M. David Laurello, administrateur, administrateur;
- M. Lars Haegg, administrateur;
- M. Zahid Zakiuddin, administrateur;
- M. Hans de Graff, administrateur;
- M. Robert Sharp, administrateur.

Observateurs:

- M. Brian Wolf
- M. Ted Dardani
- M. Karl Walker

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48717/253/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.822.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 9 juillet 2001

Au Conseil d'Administration T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur José Correia, Fondé de pouvoirs A de la Société;
- de nommer Mademoiselle Karine Vautrin, Fondé de pouvoirs A de la Société;
- de nommer Monsieur Ronald Chamielec, Fondé de pouvoirs B de la Société.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

T. van Dijk

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48723/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

SOMEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.345.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

SOMEL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(48710/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

SOMEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.345.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

SOMEL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(48711/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

SOMEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 juillet 2001

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Mlle Isabelle Dumont décidée par le conseil en sa réunion du 29 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

SOMEL S.A.
Société Anonyme Holding
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48712/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2001.

SOPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.213.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- Monsieur Guy Delens, docteur en droit, demeurant à Bruxelles, Président
- Monsieur Etienne Dewulf, administrateur de société, demeurant à Wezembeek-Oppem (Belgique);
- Monsieur Emile Verhulst, expert-comptable, demeurant à Bruxelles;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2001:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature.

(48713/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2001.

TeamSYSTEM LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.239.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICE, S.à r.l.
Gérant
Signatures

(48724/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2001.

**TAG GROUP (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. TAG GROUP S.A.).**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 14.880.

L'an deux mille un, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAG GROUP S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit, R.C. Luxembourg section B numéro 14.880, constituée suivant acte reçu le 4 mars 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 113 du 20 mai 1977.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Vitoux, Administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Krier, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Deitz, Associé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale de la société, laquelle sera désormais formulée de la façon suivante: TAG GROUP (HOLDINGS) S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TAG GROUP (HOLDINGS) S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de TAG GROUP (HOLDINGS) S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : D. Vitoux, J. Krier, G. Deitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48722/211/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

SOPARIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Signature.

(48714/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TRANSMARINE SERVICE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.848.

Il résulte de la correspondance du 14 juin 2001 et du 13 juillet que:

1) Madame Daniela Panigada, directeur financier, demeurant à Howald a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 14 juillet.

2) Monsieur Pascal Wiscour-Contier, économiste, demeurant au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué avec effet au 14 juillet.

3) Monsieur Valeri Soloviev, manager, demeurant à Zurich, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 14 juillet.

4) Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 14 juillet.

5) Le siège social de la société TRANSMARINE SERVICES S.A., situé au 42, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 14 juillet 2001.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48736/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

STELLA MARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.219.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour STELLA MARIS INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(48715/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

STELLA MARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 juillet 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Mme Federica Bacci décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 24 mars 2000 et de M. Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 10 janvier 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

Pour STELLA MARIS INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48716/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION & TREUHAND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 54.459.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. September 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herbert Kirst, Rechtsanwalt, D-Saarbrücken, zum 1. September 2000 wird zur Kenntnis genommen.

Ihm wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Robert Langmantel, Bankkaufmann, L-Frisange.

Luxemburg, den 14. September 2000.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48738/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.655.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2001, tenue au 58, rue Charles Martel
à L-2134 Luxembourg*

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Gary Long de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juin 2001 et lui a accordé décharge pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

L'associé unique a ratifié la nomination faite par le conseil de gérance avec effet au 1^{er} juin 2001 de Monsieur Zahid Zakiuddin, banque, demeurant 1439 Dundas Crescent, Mississauga, Ontario L5C 1E8 Canada en remplacement du gérant démissionnaire.

Suite à ces résolutions le conseil de gérance se compose désormais de la façon suivante:

- M. Stephen C. Kiely;
- M. Robert C. Laufer;
- M. Michael R. Thompson;
- M. James O. Egan;
- M. Christopher O'Brien;
- M. Christopher J. Stadler;
- M. Charles K. Marquis;
- M. Zahid Zakiuddin;
- M. Hans de Graff;
- M. David Laurello; et
- M. Lars Haegg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48718/253/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONIEK, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juillet 2001.

T. Metzler.

(48733/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.173.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Signature.

(48737/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TORATOR HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.699.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001. E. Schlessler.
(48734/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TRADE CLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 51.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001. F. Baden.
(48735/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TUSTCO, TURKISH STARCH CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2001, enregistré à Luxembourg le 26 juin 2001, volume 9CS, folio 57, case 2, que la société TURKISH STARCH CORPORATION, en abrégé TUSTCO S.A., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001. J. Elvinger.
(48739/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TWINPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 38, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001. F. Baden.
(48740/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.401.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNICAN LUXEMBOURG S.A, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.401.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, en date du 16 mai 1997, publié au mémorial C numéro 472 du 29 août 1997 page 22617. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Jacques Delvaux en date du 8 mai 2000, publié au Mémorial C année 2000 page 32038.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Danielle Delnoije, juriste, demeurant à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Caroline Meyer, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Cuisset, juriste, demeurant à Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre cent cinquante-huit millions cent trente-cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 458.135.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

3. Fixation de la date de clôture de l'exercice au 15 juin de chaque année.

4. Ecourter exceptionnellement l'exercice ayant commencé le premier juillet 2000, à la date du 15 juin 2001.

5. Modification afférente de l'article 27 des statuts.

6) Réélection du conseil d'administration en les personnes de:

- Monsieur Aaron M. Fish, administrateur de société, demeurant à 7301, boulevard Décaile, Montréal, QC, Canada H4P2GF;

- Monsieur Massimo Bianchi, administrateur de société, demeurant à Vittorio Veneto (Italie);

- Monsieur Pietro Biscontin, administrateur de société, demeurant à Vittorio Veneto (Italie)

5. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de fixer au 15 juin de chaque année la date de clôture de l'exercice de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide d'écourter exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le premier juillet 2000, à la date du 15 juin 2001.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 27 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

« **Art. 27.** L'année sociale commence le seize juin de chaque année et finit le quinze juin de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réélire avec effet immédiat, le conseil d'administration en les personnes de:

- Monsieur Aaron M. Fish, administrateur de société, demeurant à 7301, boulevard Décaile, Montréal, QC, Canada H4P2GF ;

- Monsieur Massimo Bianchi, administrateur de société, demeurant à Vittorio Veneto (Italie),

- Monsieur Pietro Biscontin, administrateur de société, demeurant à Vittorio Veneto (Italie).

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 15 juin 2002.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués salis nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 25.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé : D. Delnoije, A.-C. Meyer, N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J.Elvinger.

(48742/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

UNIMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 30, rue de la Toison d'Or.

R. C. Luxembourg B 28.285.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 10, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

J. Nehrenhausen

Gérant

(48743/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.926.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

U.P. S.A.

Signature

(48744/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.926.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2001

1. Messieurs G. Casartelli, A. Vergani, G. Gnocchi, A. De Bernardi et J. Gibson sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. En outre la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est renommée réviseur externe pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

2. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 6.333.000.000,- en EUR 3.270.721,54.

3. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 6.333 actions existantes de la société.

4. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 3.439,46 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 3.270.721,54 à celui de EUR 3.274.161,00 par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.

5. L'Assemblée décide de remplacer les six mille trois cent trente-trois (6.333) actions existantes sans expression de valeur nominale par six mille trois cent trente-trois (6.333) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.

6. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trois millions deux cent soixante-quatorze mille cent soixante et un euros (EUR 3.274.161,00), représenté par six mille trois cent trente-trois (6.333) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

U.P. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48745/545/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

PATENT INVEST GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 6.307,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à Metzert/Attert,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg en date du 19 juillet 2001.

2. La société LIREPA S.A., une société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 9.969,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2001,

lesquelles procurations resteront après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PATENT INVEST GROUP HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en reste toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois d'avril à quatorze heures (14.00) à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société, anonyme, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2. LIREPA S.A., société anonyme holding, prénommée, une action.	1
Total: cent actions.	100

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur, le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de Pouvoir, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

b) Monsieur Albert Pennachio, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

c) Monsieur Guy Baumann, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

d) Monsieur Guy Kettmann, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Isabelle Arend, employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état de demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, R. Lazzarin-Fautsch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2001, vol. 513, fol. 48, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 juillet 2001.

J. Gloden.

(48777/213/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

VALBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.117.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(48746/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VALBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Claude-Emmanuel Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48747/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

WINTERGARDEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.733.

L'an deux mille un, le vingt juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WINTERGARDEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 27.733, constituée suivant acte reçu le 21 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 157 du 9 juin 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 100 actions sans désignation de valeur nominale, en un capital social exprimé en euro au taux de con-

version de EUR 1=LUF 40,3399, le montant de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) étant remplacé par EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) divisé en 100 actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.013,31 (mille treize euros trente et un cents) pour le porter (le EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) sans émission d'actions nouvelles, entièrement payée en cash.

4.- Fixation de la valeur nominale de chaque action à EUR 320,- (trois cent vingt euros).

5. - Suppression du capital autorisé existant.

6. - Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 512.000,- (cinq cent douze mille euros).

7.- Modification des paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Version anglaise :

Art. 5. 1st paragraph. «The authorized capital is fixed at EUR 512,000.- (five hundred twelve thousand euro) to consist of 1,600 (one thousand six hundred) shares of a par value of EUR 320.- (three hundred twenty euro) per share. »

Art. 5. 2nd paragraph. «The subscribed capital is set at EUR 32,000.- (thirty-two thousand euro) consisting of 100 (one hundred) shares of a par value of EUR 320.- (three hundred twenty euro) par share which have been entirely paid in.»

Version française :

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital autorisé est fixé à EUR 512.000,- (cinq cent douze mille euros), représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 320,- (trois cent vingt euros) chacune. »

Art. 5. 2^{ème} paragraphe. «Le capital souscrit est estimé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 320,- (trois cent vingt euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 100 (cent) actions représentant le capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1 égal à LUF 40,3399; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) divisé en 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.013,31 (mille treize euro trente et un cents) pour le porter de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) sans émission d'actions nouvelles, entièrement payées en cash.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels de la société, représentés par Messieurs John Seil et Luc Hansen, prénommés, en vertu des procurations dont mention ci-avant, Monsieur John Seil agissant également pour son compte;

lesquels ont déclaré souscrire à la présente augmentation de capital au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la société, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.013,31 (mille treize euros trente et un cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chaque action à EUR 320,- (trois cent vingt euros).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Septième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 512.000,- (cinq cent douze mille euros), représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 320,- (trois cent vingt euros) chacune, et ceci pour une nouvelle période de 5 (cinq) ans, se terminant le 20 juin 2006.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. 1st paragraph. «The authorized capital is fixed at EUR 512,000.- (five hundred twelve thousand euro) to consist of 1,600 (one thousand six hundred) shares of a par value of EUR 320.- (three hundred twenty euro) per share.»

Art. 5. 2nd paragraph. «The subscribed capital is set at EUR 32,000.- (thirty-two thousand euro) consisting of 100 (one hundred) shares of a par value of EUR 320.- (three hundred twenty euro) par share which have been entirely paid in.»

Version française :

Art. 5. 1^{er} paragraphe. «Le capital autorisé est fixé à EUR 512.000.- (cinq cent douze mille euros), représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 320.- (trois cent vingt euros) chacune.»

Art. 5. 2^{ème} paragraphe. «Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000.- (trente-deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 320.- (trois cent vingt euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : J. Seil, M. Bosquee, L. Hansen, J. Elvinger,

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 9CS, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48761/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VETRO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.793.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour VETRO INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

(48748/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a «société anonyme holding», having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, R.C. Luxembourg section B number 53.248, incorporated by deed on the 29th of November 1995, published in the Mémorial C number 94 of the 23rd February 1996.

The meeting is presided by Mr Herman Troskie, company director, residing at Walferdange.

The chairman appoints as secretary Mrs Patricia Moes, company administrator, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Michèle Moriot, company director, residing at Howald.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list six hundred ten thousand six hundred seventy six (610,676) shares out of the 798,184 (seven hundred ninety-eight thousand hundred eighty-four) shares, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

8.1. Amend the Articles of Incorporation so as to authorise the directors, for a period of one year from the date of the amendment of the Articles of Incorporation to this effect, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

8.2. Cancel the 47,350 ordinary shares in the capital of the Company purchased, and now held by the Company in Treasury.

8.3. Consequently reduce the capital of the Company.

8.4. Amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to record the effect of the foregoing resolutions referred to in agenda items 8.2 and 8.3.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

The meeting decides to amend article 5.2. so as to authorise the directors, for a period of one year from the date of the amendment of the Articles of Incorporation to this effect, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Art. 5.2. will read then as follows:

«The authorized capital is fixed at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euro). During the period from the date of the amendment of these Articles of Incorporation to the statutory annual general meeting in 2002, the directors are authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.»

Second resolution

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 75,286.50 (seventy-five thousand two hundred eighty-six Euro fifty cents) in order to bring it from its current amount of EUR 1,269,112.56 (one million two hundred and sixty-nine thousand one hundred and twelve Euro fifty-six cents) to EUR 1,193,826.06 (one million hundred ninety-three thousand eight hundred and twenty-six Euro six cents), by cancellation of 47,350 (forty-seven thousand three hundred fifty) ordinary shares in the capital of the Company purchased, and now held by the Company in Treasury.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and to the cancellation of purchased shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5.1. of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 1,193,826.06 (one million hundred ninety-three thousand eight hundred and twenty-six Euro six cents) divided into 750,834 (seven hundred fifty thousand eight hundred thirty-four) shares having a par value of EUR 1.59 (one Euro fifty-nine cents) per share».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française :

L'an deux mille un , le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, Rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.248, constituée suivant acte reçu le 29 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 94 du 23 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Herman Troskie, directeur de société, demeurant à Walferdange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Patricia Moes, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Moriot, administrateur de sociétés, demeurant à Howald.

Le président prie le notaire d'acter que :

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que six cent dix mille six cent soixante-seize (610.676) sur 798.184 (sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-quatre) actions, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

8.1. Modification des statuts afin d'autoriser les administrateurs, durant la période d'une année à partir de la date de la modification des statuts, à émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la société aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriées, et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

8.2. Annuler 47.350 actions ordinaires rachetées, détenues dans la trésorerie de la société.

8.3. Réduction conséquente du capital social de la société.

8.4. Modification de l'article 5 des statuts, reflétant les points à l'ordre du jour qui précèdent sous 8.2 et 8.3.1

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.2. des statuts afin d'autoriser les administrateurs, durant la période d'une année à partir de la date de la modification des statuts, à émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la société aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriées, et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Art. 5.2. aura alors la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro).

Durant la période courant de la date de la modification de ces Statuts jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2002, les Administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options pour la souscription à des actions, aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriés et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 75.286,50 (soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-six Euro cinquante cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.269.112,56,- (un million deux cent soixante-neuf mille cent douze Euro cinquante-six cents) à EUR 1.193.826,06,- (un million cent quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-six Euro six cents), par annulation de 47.350 (quarante-sept mille trois cent cinquante) actions ordinaires achetées, se trouvant actuellement dans la trésorerie de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à l'annulation des actions rachetées.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.193.826,06 (un million cent quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-six Euro six cents), représenté par 750.834 (sept cent cinquante mille huit cent trente-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un Euro cinquante-neuf cents) chacune.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé : H. Troskie, P. Moes, M. Moriot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 130S, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

J. Elvinger.

(48762/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VICTOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.781.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48750/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48726/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48727/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48728/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48729/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48730/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48731/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

TONI LAZZARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: LUF 500.000,-.

Siège social: L-4664 Niederkorn, 1-7, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 21.030.

Acte constitutif publié à la page 78 du Mémorial C, n° 2 du 4 janvier 1984.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48732/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VIANINI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.866.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

le Domiciliataire

(48749/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VOCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 82.286.

Joseph Delree, demeurant 18, route d'Echternach, L-6114 à Junglinster et FIDUCIARE S.A. domiciliée à la même adresse démissionnent en tant qu'Administrateurs de la Société.

Le 27 juillet 2001.

J. Delree / FIDUCIARE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48751/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

**FEDERATION DES ENTREPRISES DU MACHINISME AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Verein ohne Gewinnzweck,
(anc. ASSOCIATION DES NEGOCIANTS ET REPARATEURS DE MACHINES, INSTALLATIONS
AGRICOLES ET INDUSTRIELLES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG).**

Siège social: L-1347 Luxemburg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

Rapport succinct de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2001

- 14 personnes représentant 12 entreprises affiliées à la fédération assistent à la présente assemblée. Comme la fédération comprend 18 entreprises membres, le quorum des deux tiers des membres est atteint.

- L'ordre du jour joint à la convocation est approuvé dans son entièreté et unanimement avec la modification suivante:

Le nom de la fédération sera dorénavant: FEDERATION DES ENTREPRISES DU MACHINISME AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Le texte intégral des modifications aux statuts, tel qu'il a été approuvé unanimement par l'assemblée:

Art. 1. Der bisherige Name des Verbandes ASSOCIATION DES NEGOCIANTS ET REPARATEURS DE MACHINES, INSTALLATIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG wird fortan lauten: FEDERATION DES ENTREPRISES DU MACHINISME AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Sein Sitz ist in L-1347 Luxemburg-Kirchberg, Circuit de la Foire Internationale, 2.

Art. 2. Zweiter Satz. Mitglied kann jeder Betrieb werden, welcher in der Handwerksrolle der Handwerkskammer als Landmaschinenmechanikerbetrieb eingetragen ist, sowie vom Vorstand des Verbandes als Verbandsmitglied aufgenommen wird.

Art. 4. Zweiter Satz.

Der Jahresbeitrag darf den Betrag von 5.000,- Euro nicht überschreiten.

Art. 5. Der Vorstand kann den Ausschluß eines Mitglieds beschließen, das gegen die Statuten, das Verwaltungsreglement oder sonstwie gegen die Interessen der Einheit des Verbandes verstösst bzw. durch seine Handlungen dem Ansehen des Verbandes schadet.

Art. 14. Zusatz: Im Fall der Auflösung des Verbandes verbleibt das Verbandsvermögen bei der FEDERATION DES ARTISANS in Erwartung der Gründung eines neuen Verbandes. Erfolgt keine Neugründung, so wird das Verbandsvermögen nach einer Frist von 10 Jahren einem Wohltätigkeitswerk zugunsten des luxemburgischen Handwerks zugeführt.

*Composition du comité suivant l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2001
et conformément à la décision prise par la réunion du comité du 11 avril 2001*

- Président: Romain Siebenaller p.a. Anc. Ets. CLOOS & KRAUS - Succ. LANNERS & SIEBENALLER, Directeur commercial, Maison 10, L-7759 Roost, Adresse postale: BP 11, L-7701 Colmar-Berg, tél. 85 92 92, fax. 85 92 95.
- Vice-Président: Claude Wantz p.a. Ets. WANTZ S.A., Mécanicien de machines agricoles, 8, rue de Redange, L-8544 Nagem, Adresse postale: BP 2, L-8501 Redange-sur-Attert, tél. 62 16 22-1, tél. M. Claude Wantz: 62 16 22-202, GSM M. Wantz: 021 14 08 82, fax. 62 16 22-222.
- Secrétaire général: Aly Toussaint p.a. TOUSSAINT, S.à r.l., Mécanicien de machines agricoles, 3, route du Vin, L-6841 Machtum, tél. 75 00 45, fax. 75 85 56.
- Membres: Femand Giersch p.a. GIERSCHE ENTREPRISE, S.à r.l., Mécanicien de machines agricoles, 25, rue Principale, L-8376 Kahler, tél. 38 00 48, fax. 38 80 79.
Marcel Pepin p.a. PEPIN FELIX & CIE, S.à r.l., Mécanicien de machines agricoles, 6A, Angelsingronn, L-8610 Buschrodt, tél. 83 80 90, fax. 88 82 22.
Emile Reuter p.a. Ets. MASSEN S.A., Délégué commercial, Adresse entreprise: 1, route de Stavelot, L-9999 Wemperhardt, Adresse privée: 61, Hauptstrooss, L-6869 Wecker, tél. 99 77 04-1, fax. 99 71 45

(48763/297/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.256.

Acte constitutif publié à la page 21078 du Mémorial C, n° 440 du 14 juin 2001.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48752/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

ENERGY AND TECHNOLOGY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twelfth July.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg.

There appeared the following:

1.- The company PAN EUROPEAN VENTURES S.A. with its registered office in Luxembourg; here represented by Mrs Anna Paulissen, employée privée, residing in Christnach;

by a proxy given on the 12th July 2001;

2.- The company ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. with its registered office in Luxembourg;

here represented by Mrs Anna Paulissen, employée privée, residing in Christnach,

by a proxy given on the 12th July 2001;

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the denomination of ENERGY AND TECHNOLOGY INVESTMENTS HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance by remaining however within the limits established by law of July 31st, 1929 governing the holding companies. It also may acquire and develop patents and connected licenses.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at four hundred thousand Euro (400,000.-) divided into four hundred (400) shares having a par value of one thousand Euro (1,000.-) per share.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in the registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. With the approval of the statutory auditor, the board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the 9th May of each year at 9.30 o'clock and for the first time in the year 2002.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of these net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

- The company PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed:	399 shares
- The company ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. prenamed:	1 share
Total:	400 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) in cash, so that the amount of four hundred thousand Euros (400,000.-) is now available to the company, evidence hereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 250,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at 3 and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- The company PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed.

- Mr Herman H.J.J. Moors, director, residing in Bertrange.

- Mrs A.H.P.M. Paulissen, residing in Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

The company ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

4.- The registered office of the company is established in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing have signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille et un, le douze juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

I.- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A. avec siège social à Luxembourg; ici représentée par Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach; en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juillet 2001;

2.- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg; ici représentée par Madame Anna Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach; en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juillet 2001;

lesquelles deux (2) prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ENERGY AND TECHNOLOGY INVESTMENTS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (400.000,-) divisé en quatre cents (400) actions de mille euros (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 9 mai chaque année à 9.30 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédite	399 actions
- La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédite	1 action
Total: quatre cents actions	400 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédite.
 - Monsieur Herman J.J. MOORS, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
 - Madame A.H.P.M Paulissen, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédite.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Paulissen. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2001, vol. 861, fol. 24, case 5. – Reçu 161.360 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 juillet 2001.

C. Doerner.

(48767/209/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.614.

Acte constitutif publié à la page 10418 du Mémorial C, n° 218 du 21 mars 2000.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48754/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.612.

Acte constitutif publié à la page 10395 du Mémorial C, n° 217 du 20 mars 2000.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48755/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

WANDERGREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

WANDERGREK S.A.

Signatures

(48756/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

WANDERGREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2001

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Décision en vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée de changer le capital social de la société de LUF 20.000.000,- en EUR 495.787,05 avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Suppression de toute référence à la valeur nominale de 2.000 actions de la société et la modification des 20.000 actions de la Société en 2.000 actions sans valeur nominale.

Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq EUR (EUR 495.787,05), représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

WANDERGREK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48757/545/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

NEW COFFEE TIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Abilio Ernesto Goncalves-Martins, employé privé, demeurant à L-7515 Mersch, 39, Comte d'Autel, ici représenté par Madame Sandrine Schneider-Martins, employée privée, demeurant à L-7790 Bissen, 11, rue Jean Tautges,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 19 juillet 2001.

2) Madame Simone Roberte Thienpondt, épouse de Monsieur Abilio Ernesto Goncalves Martins, employée privée, demeurant au à L-7515 Mersch, 39, Comte d'Autel,

ici représentée par Madame Sandrine Schneider-Martins, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 19 juillet 2001,

lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils vont constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, ses lois modificatives et par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non alcoolisées sous la forme d'un Snack Bar. La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 3. Dénomination, Siège social.

La société prend la dénomination NEW COFFEE TIME, S.à r.l.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par le gérant dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Le gérant peut établir des sièges administratifs ou d'exploitation, des agences succursales, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché, qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée à partir du jour de sa constitution.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Simone Roberte Thienpondt, épouse Abilio Ernesto Goncalves Martins, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Abilio Ernesto Goncalves Martins, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 6. Administration.

La société est gérée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale pour une durée n'excédant pas six ans.

Il sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature du gérant et du gérant technique.

Art. 7. Responsabilité du gérant.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration, la gestion et l'orientation de la société et pour la réalisation de son objet social.

Tout ce qui n'est pas spécialement réservé par la loi ou les statuts à l'assemblée générale est dans les attributions du gérant. Le gérant peut donner à toute personne tout mandat spécial en vue d'un ou de plusieurs actes déterminés.

Art. 8. Droits des ayants cause.

Les héritiers, représentants ou ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'aposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 9. Indivisibilité des parts.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun.

Art. 10. Ecritures sociales.

Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les usages du commerce. A la fin de chaque exercice social, il sera fait par les soins du gérant un inventaire général ainsi qu'un bilan résumant la situation active et passive de la société.

Art. 11. Exercice social.

L'année commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

Art. 12. Assemblée générale.

Des assemblées générales peuvent être convoquées à tout moment par le gérant ou un ou plusieurs associés représentant au moins trente pour cent (30%) du capital social. Les décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social à la majorité de soixante pour cent (60%) des associés présents ou représentés.

Art. 13. Affectation du résultat.

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus du bénéfice net, à défaut de décision contraire de l'assemblée générale, est réparti aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent.

Art. 14. Décès d'un associé.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera en principe entre les associés survivants et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.

Toutefois au lieu de continuer la société avec les héritiers ou représentants de l'associé décédé, les associés survivants auront également la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession, à charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé par les intéressés conformément à l'article 189 alinéa 6 de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales, valeur au jour du décès, par les associés survivants et les héritiers et représentants de l'associé décédé, et en cas de désaccord, par un ou plusieurs experts désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social. Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

La somme revenant aux héritiers et représentants de l'associé décédé sera payée par les associés survivants en dix fractions semestrielles avec intérêts à 3% l'an. Elle deviendra immédiatement exigible, soit à défaut de paiement à son échéance d'une seule fraction du capital ou d'un terme d'intérêt, un mois après une sommation de payer restée infructueuse, soit en cas de décès du débiteur, vente ou apport en société de l'ensemble des biens sociaux ou nantissement du fonds de commerce.

Art. 15. Pertes.

Dans le cas où deux inventaires annuels consécutifs révéleraient une perte égale à la moitié du capital social, chacun des associés aura le droit de demander la dissolution de la société à condition de formuler sa demande dans le mois de la clôture du second inventaire, à défaut de quoi la demande en dissolution ne pourra être formée que l'année suivante, dans le même délai si la perte n'a pas été réduite au-dessous de la moitié du capital.

Art. 16. Dissolution.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le gérant ou, à défaut, par l'un des associés désigné à la majorité fixée par l'art. 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sinon par un tiers à désigner par le Président du Tribunal de Commerce du siège de la société. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les premiers fonds provenant de la liquidation seront avant tout employés à l'extinction du passif et des charges de la société envers les tiers. Après cette extinction, les associés seront remboursés du montant de leurs parts sociales, ce qui sera ensuite disponible sera réparti entre les associés dans la proportion des parts sociales dont ils seront alors propriétaires.

Art. 17. Disposition finale.

La loi du 10 août 1915, ses lois modificatives et supplétives trouveront application là où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 40.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

a) Est nommé gérant de la société Monsieur Abilio Ernesto Goncalves Martins, employé privé, demeurant à L-7515 Mersch, 39, Comte d'Autel.

b) Est nommée gérante technique Madame Sandrine Schneider-Martins, employée privée, demeurant à L-7790 Bissen, 11, rue Jean Tautges.

c) Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 86 Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, avec déclaration que la société est une société familiale, les associés étant respectivement époux et épouse.

Signé: S. Schneider-Martins, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 130S, fol. 47, case 10. – Reçu 2.521 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

J.-P. Hencks.

(48774/216/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

WIF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.950.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

WIF HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(48759/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

WIF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.950.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 juillet 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour extrait conforme

WIF HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48760/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

WestLB INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 10.309.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates hat sich geändert:

Die Herren Werner Schmidt und Rolf Limbach sind zum 31. Dezember 2000 ausgeschieden. Somit ist die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

Mitglieder des Verwaltungsrates

Gerhard Roggemann, Vorsitzender

Mitglied des Vorstandes der WESTDEUTSCHEN LANDESBANK GIROZENTRALE
Düsseldorf/Münster

Hans Dietmar Sauer

Stellvertretender Vorsitzender

Vorsitzender des Vorstandes der LANDESBANK BADEN-WÜRTTEMBERG

Stuttgart/Karlsruhe/Mannheim

- ab 28. März 2001

Dr. Rolf Gerlach

Präsident des WESTFÄLISCH-LIPPISCHEN SPARKASSEN- UND GIROVERBANDES

Münster

Heinrich Haasis

Präsident des SPARKASSENVERBANDES BADEN-WÜRTTEMBERG

Stuttgart

Dr. Siegfried Jaschinski

Mitglied des Vorstandes der LANDESBANK BADEN-WÜRTTEMBERG

Stuttgart/Karlsruhe/Mannheim
- ab 28. März 2001

Dr. Gerhard Jooss
Mitglied des Vorstandes der ThyssenKrupp AG
Düsseldorf/Essen

Claas Kleyboldt
Vorsitzender des Aufsichtsrates der AXA-COLONIA KONZERN AG
Köln

Hans Henning Offen
Stellvertretender Vorsitzender des Vorstandes der WESTDEUTSCHEN LANDESBANK GIROZENTRALE
Düsseldorf/Münster

Jürgen Sengera
Mitglied des Vorstandes der WESTDEUTSCHEN LANDESBANK GIROZENTRALE
Düsseldorf/Münster
- ab 1. März 2000

Dr. Georg H. Bissen
Administrateur-délégué der WestLB INTERNATIONAL S.A.
Luxemburg
wohnhaft in Luxemburg

Franz Ruf
Administrateur-délégué der WestLB INTERNATIONAL S.A.
Luxemburg
wohnhaft in Steinsel

WestLB INTERNATIONAL S.A.

Dr. C. Schröder / U. Stock

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48758/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

ALTRAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 65.438.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(48802/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

BORN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Il résulte d'une délibération du conseil d'administration que M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du conseil d'administration et que M. André Wilwert, préqualifié, et M. Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateur-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour avis et conforme

Pour BORN INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2001, vol. 514, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(48822/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.633.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour AFRICAN FINANCIAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(48791/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AGROALIMENTAIRE MEDITERRANEENNE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 39.966.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48792/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AIRLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.106.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signature.

(48795/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

CF6 LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Mise à jour de la liste des organes statutaires telle qu'elle se présente à partir du 1^{er} janvier 2001 complétée par le nom du fondé de pouvoir.

Conseil d'administration:

	Expiration AGO
MM.	
Gérard Hoffmann, ingénieur-économiste, L-1938 Luxembourg, président	2004
Armand Meyers, directeur de sociétés, L-8035 Strassen, administrateur-délégué	2004
Thierry Ramard, administrateur de sociétés, F-57140 Saulny, administrateur-délégué	2004
Hans Vandewyngaerde, administrateur de sociétés, B-1930 Zaventem	2004

Commissaire:

M. Lieven Dhaene, directeur de sociétés, B-9140 Temse	2004
---	------

Fondé de pouvoir:

Est nommé fondé de pouvoir avec effet au 1^{er} janvier 2001:

M. Marc Rob, directeur de sociétés, demeurant à L-4999 Schouweiler.

La signature de Monsieur Marc Rob, conjointement avec celle d'un administrateur, engage valablement la société pour toutes les affaires de la gestion journalière.

CF6 LUXEMBOURG, société anonyme

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2001, vol. 320, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(48838/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AIR-LB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.722.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour AIR-LB INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(48793/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AIR-LB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.722.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour AIR-LB INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(48794/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

ALIMAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital souscrit: ITL 1.400.000.000.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.041.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et;

ALIMAV INTERNATIONAL S.A., société anonyme, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 15 mai 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48799/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

ALIMAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.041.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires a décidé, en date du 11 juin 2001, de nommer aux fonctions de commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en remplacement de FAROUX MARKETING S.A.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48800/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AKINITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.436.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

(48796/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AKINITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

(48797/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

AKINITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.436.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 juillet 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AKINITA S.A. tenue à Luxembourg, le 27 juillet 2001, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg auprès de la société REGUS LUXEMBOURG S.A.

2. L'Assemblée accepte la démission de Mr Claude Weis de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée nomme Mr Vincent Villem, Commissaire aux Comptes.

Le nouveau commissaire aux comptes reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48798/058/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

CBR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.657.

—
Le conseil d'administration a décidé en date du 12 juin 2001 d'accepter la démission de Monsieur Norbert Brenes en tant qu'administrateur de la S.A. CBR FINANCE, avec effet au 31 mai 2001.

Monsieur Norbert Brenes n'ayant pas été remplacé dans ses fonctions, le nombre des administrateurs passe de 9 à 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48835/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

WJH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the ninth of July.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

WOODBRIKGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a Corporation incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, represented by M^e Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Luxembourg, on the 6th of July 2001.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée» which is herewith established as follows:

Art. 1. Form.

There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of Luxembourg, especially by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, and by the present articles of incorporation.

The Company initially comprises a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time comprise several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name.

The Company will exist under the name of WJH HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. Object.

The objects of the Company are:

- to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and
- to perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or by a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office.

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in Luxembourg or abroad.

In the event that the management determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the management until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred abroad by resolution of the shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 6. Capital.

The capital is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000.-), represented by ten thousand (10,000.-) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Art. 7. Transfer of shares.

1. Transfer of shares when the Company comprises a single shareholder.

The single shareholder may freely transfer its shares without having to comply with the formalities provided for by Article 1690 of the Civil Code.

2. Transfer of shares when the Company comprises several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

Art. 8. Management.

The Company shall be managed by a board of directors of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders for a period of maximum six years and they shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders

Art. 9. Procedures of meetings of the board.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the resolutions of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. That notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors are present at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee of the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to be decided by the shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer special powers and mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signatures.

The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Decisions and General meetings of the shareholders.

The decisions of the shareholders are adopted in general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions; the management shall send that text by registered letter to all the shareholders.

The written vote shall be expressed and returned to the Company within fifteen days following reception of the text of the resolution(s).

As long as the Company comprises one single shareholder only, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Quorum and Majority.

Unless provided differently by the articles of incorporation or by the law, no resolution is valid unless adopted by the shareholders representing more than one half of the Company's capital. If that condition is not met when the shareholders meet or are invited to vote in writing the shareholders shall be reconvened or invited a second time by registered letter to vote in writing, and the resolutions are duly adopted by majority vote irrespective of the percentage of capital represented.

As long as the Company comprises one single shareholder, articles 194 to 196 and article 199 of the law do not apply.

Art. 15. Minutes.

The resolutions of the shareholders, including those of the single shareholder, are documented in writing and recorded in a register to be kept by the management at the Company's registered office. The votes in writing of the shareholders and the powers-of-attorney remain attached to these minutes.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

The first accounting year starts on this day and shall terminate on the thirty-first day of December 2001.

Art. 17. Balance-sheet.

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceeding the deadline set for the vote thereon.

Art. 18. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Company five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The shareholders, upon recommendation of the management, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the management, declare dividends from time to time.

The management is empowered to pay interim dividends.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the management and at such places and times as it may determine.

The management may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Dissolution and liquidation.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. Governing law.

All matters not provided for by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law.

Subscription and Payment

M^e Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the appearing company WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. by virtue of the above referred proxy, then states to subscribe in the name of and on behalf of the said company for the ten thousand (10,000) newly issued shares and further declares in the name and on behalf of the appearing company to pay up entirely in cash each such new share.

Proof of that payment has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 570,000.- LUF.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, immediately adopted the following resolutions:

1. resolved to set at four (4) the number of directors of the Company and to appoint the following to serve for a period of three years:

Mr Kenneth McCarter, lawyer, residing Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario,

Mr Gregor Dalrymple, company executive, residing 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Mr Jacques Loesch, lawyer, residing 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,

Mr Tom Loesch, lawyer, residing 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

2. resolved to set the registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède de:

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WOODBRIKDE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg,

représentée par Maître Tom Loesch, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Laquelle procuration signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en vertu des pouvoirs susénoncés, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée («la Société») régie par le droit luxembourgeois, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; la Société peut à toute époque comporter plusieurs associés, par suite notamment de cession de parts ou de création de nouvelles parts.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de WJH HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. Objet.

L'objet social de la Société est:

- d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que de transférer par vente, échange ou autrement, des actions, valeurs mobilières, bons, obligations, titres de créance et autres valeurs de toutes sortes, et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille, et

- d'exécuter tout ce qui touche à son objet dans le sens le plus large du terme.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où il le jugera utile.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

Le siège social pourra être transféré à l'étranger par une décision des associés, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Art. 7. Cession de parts sociales.

1. Cession de parts sociales lorsque la Société comporte uniquement un seul associé.

L'associé unique peut librement céder ses parts sociales sans devoir justifier des formalités prévues par l'article 1690 du Code civil.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts au moins du capital social.

Art. 8. Conseil de gérance.

La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont élus par les associés pour un terme de 6 ans au plus et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans cause et remplacé par décision des associés.

En cas de vacance d'un poste de gérant pour cause de décès, démission ou autrement, les gérants restants pourront élire, à la majorité des voix, un gérant pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Procédure des réunions du conseil.

Le conseil des gérants pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra agir lors de toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir que si deux des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à telle réunion.

Au cas où un gérant, directeur au fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité de gérant ou fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) ce gérant, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des associés.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou en son absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil.

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir non expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à tous membres du conseil de gérance qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil de gérance. Il peut également déléguer tout pouvoir et des mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tout directeur et employé, et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui les pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Décisions et assemblée générale des associés.

Les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Le vote écrit sera exprimé et retourné à la Société endéans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la ou des résolutions.

Aussi longtemps que la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Art. 14. Quorum et Majorité.

Sauf disposition contraire des statuts ou de la loi, les résolutions seront valables si adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette condition n'est pas remplie lorsque les associés se réunissent ou sont invités à voter par écrit, les associés seront reconvoqués ou invités une deuxième fois par lettre recommandée à voter par écrit, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité sans tenir compte du quorum de représentation du capital.

Tant que la Société comporte un associé unique, les articles 194 à 196 et l'article 199 de la loi ne s'appliquent pas.

Art. 15. Procès-verbaux.

Les décisions de la collectivité des associés, ainsi que celles de l'associé unique, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés par écrit ainsi que les procurations leurs seront annexées.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2001.

Art. 17. Bilan.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, le gérant dresse un inventaire des actifs et passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas à la collectivité des associés pour approbation.

Tout associé ainsi que son mandataire peut prendre, au siège social de la Société, communication des documents comptables, endéans une période de quinze jours précédant la date déterminée pour le vote d'approbation.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société un pourcentage de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fond de réserves tel que requis par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social de la Société.

Les associés sur recommandation du conseil de gérance, détermineront comment il sera disposé du solde restant du profit annuel net et pourront, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Le conseil de gérance a compétence pour distribuer des acomptes sur dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises décidées par le conseil de gérance en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant aux cours applicables pour traduire les montants des dividendes en la devise de leurs paiements.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des associés.

Art. 19. Dissolution et liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne seront pas réglées par les présents statuts devront être réglées conformément à la loi applicable en vigueur.

Souscription et Paiement

Maître Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de la Société comparante WOODBRIGDE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., en vertu de la procuration susmentionnée déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société à dix mille (10.000) parts sociales nouvellement créées et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité des parts sociales.

Preuve de cette libération en espèces a été rapportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à 570.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants de la Société est fixé à quatre (4) et sont nommés pour une période de trois (3) ans les personnes suivantes:

- Monsieur Kenneth McCarter, avocat, demeurant à Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario;

- Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur de sociétés, demeurant au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg;

- Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En vertu de quoi, le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 130S, fol. 25, case 7. – Reçu 476.887 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

F. Baden.

(48784/200/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.739.

En date du 23 mai 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 27.500.000,- est converti en EUR 681.707,1931.
3. Le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-un mille sept cent sept virgule mille neuf cent trente et un euros (681.707,1931 EUR), représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme
Pour *CRUCHTERHOMBUSCH S.A.*
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48853/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.

CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.739.

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

- Monsieur Guy Staus, attaché d'administration de MINISTERE DES TRANSPORTS, Luxembourg (en remplacement de Monsieur Paul Schmit, démissionnaire)
- Monsieur Jean-Paul Demuth, premier conseiller de direction à l'OFFICE DES ASSURANCES SOCIALES, Luxembourg
- Monsieur Marcel Majerus, directeur de LE FOYER ASSURANCES S.A., Capellen

2) Avec effet au 1^{er} juin 2001, le siège social de la société est transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

3) La société civile KPMG AUDIT avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour avis sincère et conforme
Pour *CRUCHTERHOMBUSCH S.A.*
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48854/537/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2001.
